



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 28 mars 2026

L'an deux mil vingt six, le 28 mars, à 11 heures, les membres du Conseil Municipal convoqués le 24 Mars 2026, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, dans la salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de M. Frédéric DARBON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 22
Frédéric DARBON, Isabelle SAUVAGE, Virginie GUEY, Karim LACARNE, Marie LADENISE, Didier SERVOISE, Martine ROUX, Olivier TASTE, Annie KAISER, Alexandre JAYAT, Candide ABALAIN, Vincent GENRE, Corinne SERVOISE, Nicolas DARBON, Sandra DEDIEU, Thierry PASQUIN, Patrick DELETANG, Elisabeth GANDEMER, Pierre ROBIN, Vanessa BECHET, Patrick ETESE, Christophe DAMOUR.

Absent avec pouvoir : 1
Jean-Luc VALLET a donné pouvoir à Didier SERVOISE.

Absent non représenté : 0

Votants : 23
A été élu secrétaire de séance à l'unanimité : Karim LACARNE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Délibération n° 2026-14 Election des Adjoints au Maire

Monsieur le Maire rappelle que les Adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un, avec obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; en cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Vu la délibération du conseil municipal n° 2026-13 en date du 28 mars 2026, fixant à six le nombre d'adjoints au Maire,

Vu le dépôt d'une seule liste conduite par M. Karim LACARNE ;

Considérant le scrutin à bulletin secret ;

Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 22 (M. Patrick ETESE n'a pas souhaité participer au vote)

Bulletins blancs : 4

Bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 9

A obtenu :

Liste conduite par Karim LACARNE : dix-sept voix (17 voix).

La liste « Karim LACARNE », a obtenu la majorité absolue des suffrages.

Sont proclamés Adjoints au Maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

1^{er} Adjoint au Maire : M. Karim LACARNE

2^{ème} Adjointe au Maire : Mme Isabelle SAUVAGE

3^{ème} Adjoint au Maire : M. Didier SERVOISE

4^{ème} Adjointe au Maire : Mme Virginie GUEY

5^{ème} Adjoint au Maire : M. Nicolas DARBON

6^{ème} Adjointe au Maire : Mme Marie LADENISE

Le procès-verbal d'élection est joint à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,

Karim LACARNE.

Pour extrait certifié conforme,
Chanceaux-sur-Choisille, le 28 mars 2026,

Le Maire,

Frédéric DARBON.



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture d'Indre-et-Loire,
- date de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).